

ENREGISTRER UNE VACCINATION ÉTRANGÈRE

Version 3.1 – 24.08.2021



Vlaanderen
is zorg

Les vaccins COVID-19 administrés à l'étranger ne peuvent être enregistrés dans Vaccinnet que si **la personne résidant en Belgique** en fait **explicitement la demande**. L'inscription est effectuée par le médecin traitant (généralement un médecin généraliste) sur la base des pièces justificatives disponibles.

Les vaccinations étrangères **ne peuvent être enregistrées que via l'application web Vaccinnet** – via la méthode de l'enregistrement individuel. Les vaccinations étrangères ne peuvent pas être enregistrées via un enregistrement groupé ou via un logiciel extérieur (DMI). Cela signifie que les vaccinations qui sont enregistrées via un enregistrement de groupe ou via un logiciel sont des vaccinations qui ont été administrées en Belgique.

Pour qu'une vaccination effectuée à l'étranger puisse être enregistrée, il faut que le patient dispose d'un numéro NISS (numéro de registre national ou BIS) et qu'il ou elle remplisse l'une des conditions suivantes :

- Possède la citoyenneté belge
Ou
- A sa résidence principale en Belgique
Ou
- Est partenaire et vit avec quelqu'un qui possède la citoyenneté belge
Ou
- Est partenaire et vit avec quelqu'un dont la résidence principale est en Belgique
Ou
- Travaille en Belgique
Ou
- Étudie en Belgique

1. RECHERCHER UN PATIENT *

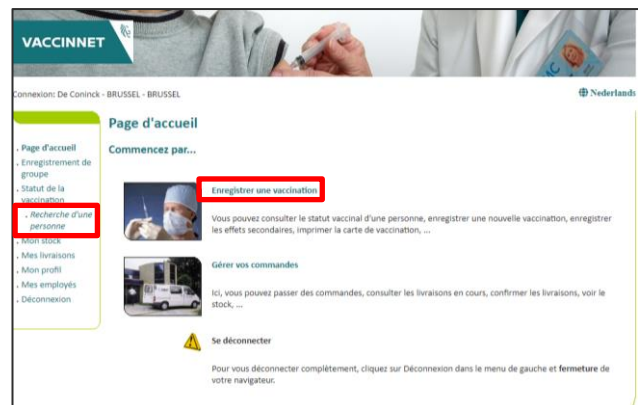
Naviguez vers la page de recherche d'un patient dans Vaccinnet :

- Sélectionnez « Recherche d'une personne » en dessous de « Statut de la vaccination » à gauche de l'écran
- **Ou**, sélectionnez « Enregistrer une vaccination » dans la page d'accueil

Recherchez le patient dans Vaccinnet :

- Recherche rapide sur base du **numéro de registre national**
- Si vous ne disposez pas du numéro de registre national, vous pouvez réaliser une recherche basée sur d'autres critères : **nom ; prénom ; code postal ; date de naissance ; etc.**

Conseil : si vous n'êtes pas sûr du prénom ou du nom de la personne, essayez de saisir ces données dans le sens inverse.



2. AJOUTER UNE VACCINATION

Sélectionnez le patient concerné en cliquant sur son nom. En sélectionnant le patient, son dossier de vaccination s'ouvre. Dans son dossier, sélectionnez « Ajouter la vaccination » au bas de la page.



ENREGISTRER UNE VACCINATION ÉTRANGÈRE

Version 3.1 – 24.08.2021



Vlaanderen
is zorg





3. ENREGISTRER UNE VACCINATION ÉTRANGÈRE **

Scenario 1 : Un vaccin reconnu en Belgique

Pour enregistrer la vaccination étrangère, enregistrez le vaccin en le sélectionnant dans le menu déroulant. Sélectionnez ensuite le pays de vaccination dans le menu déroulant suivant.

Scenario 2 : Un vaccin reconnu par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ou reconnu par une institution nationale en Europe mais pas (encore) en Belgique

Pour enregistrer la vaccination étrangère, enregistrez le vaccin en le sélectionnant dans le menu déroulant. Sélectionnez ensuite le pays de vaccination dans le menu déroulant suivant.

Scenario 3 : Un vaccin non reconnu ni par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ou une institution nationale en Europe, ni par la Belgique

Ces vaccins ne sont pas inclus dans la liste des vaccins figurant sur Vaccinnet. Dans cette situation, vous devrez enregistrer le vaccin en utilisant le code ATC que vous pourrez retrouver dans le menu déroulant sous l'appellation "Covid-19 vaccines other". Inscrivez ensuite le nom de ce vaccin dans le champ "Informations complémentaires sur cette vaccination".

Sélectionnez ensuite le pays de vaccination dans le menu déroulant prévu à cet effet.

Attention ! Dans chacun des 3 scénarios, il vous faudra toujours utiliser la méthode de l'enregistrement individuelle dans l'application web Vaccinnet afin d'être en mesure d'indiquer le pays de vaccination. Il est important que le pays de vaccination soit correctement indiqué.

4. ENREGISTRER L'AUTORISATION EXPLICITE DE LA PERSONNE VACCINÉE

L'enregistrement dans Vaccinnet des vaccins administrés à l'étranger n'est possible qu'à la demande explicite de la personne résidant en Belgique.

Pour enregistrer cette autorisation explicite de la personne vaccinée. Indiquez là dans le champ "Informations complémentaires sur cette vaccination". Veuillez remplir le texte suivant à cet effet : "Avec l'accord du citoyen".

Attention ! Si le numéro de lot des vaccins administrés à l'étranger est inconnu, indiquez la mention "Inconnu" dans le champ du numéro de lot

REMARQUES

- * Pour rechercher un patient dans Vaccinnet, il faut toujours confirmer qu'il existe un lien médical avec le patient. Si ce lien n'est pas confirmé, le système renverra un message d'erreur.
- ** Une vaccination ne peut être enregistrée que pour une personne qui dispose d'un numéro de registre national ou un numéro BIS.

